

Enseigne :

.....
.....
.....
.....

N° SIRET :

Client :

.....
.....
.....
.....

Attestation de mise en conformité EDPM

Nous attestons avoir mis en conformité l'engin suivant :

- type (trottinette / gyroroue / gyropode / skateboard...) :
- marque :
- modèle :
- numéro de série :

Il est maintenant conforme à la définition d'un EDPM (définition 6.15 de l'Article R311-1 du Code de la Route) grâce au bridage à une vitesse inférieur ou égale à 25 km/h prévu par le constructeur.

La facture n° atteste de cette opération.

L'utilisateur a été informé que s'il débride son engin, il s'expose aux sanctions prévues par l'Article R317-23-1 du Code de la Route.

Réalisé le à

Signature du responsable :

.....